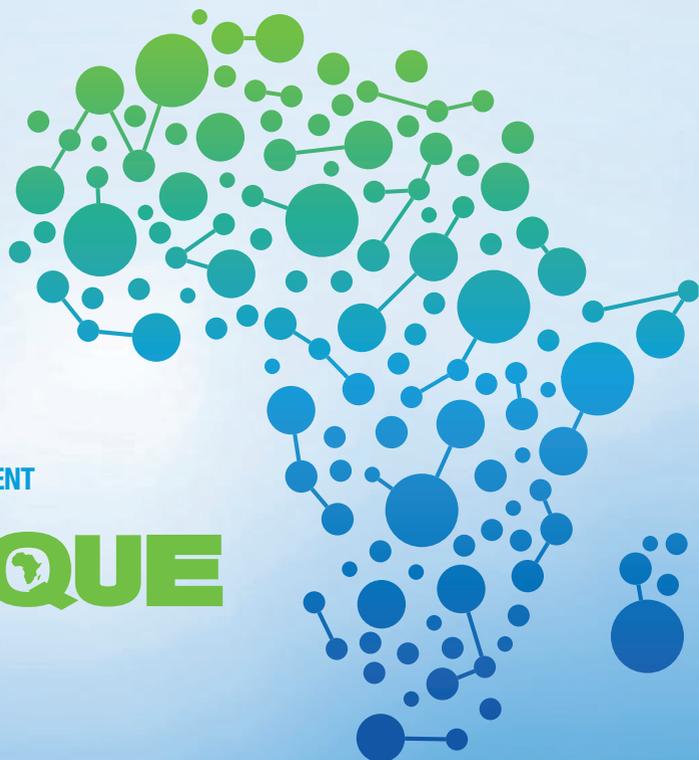


Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique : LE RÔLE DE CATALYSEUR DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

RÉSUMÉ



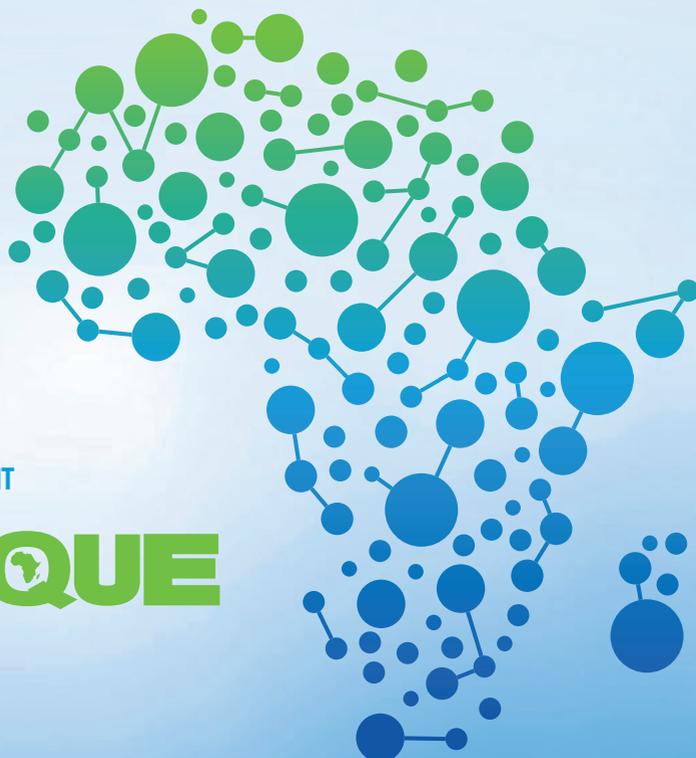
LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE EN

AFRIQUE

Rapport 2022

Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique : LE RÔLE DE CATALYSEUR DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

RÉSUMÉ



LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE EN

AFRIQUE

Rapport 2022

Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui figurent sur les cartes n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Le présent document est un résumé du *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises* (UNCTAD/ALDC/AFRICA/2022).

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2022 (Executive Summary)



RÉSUMÉ

Même s'ils s'efforcent de diversifier leurs exportations, les pays africains restent à cet égard essentiellement tributaires des produits primaires dans les secteurs agricole et extractif. Leur dépendance a des incidences néfastes sur la croissance inclusive à long terme, car elle assombrit les perspectives d'industrialisation et de développement du capital humain, entre autres. En Afrique, 45 pays sont tributaires des produits de base, et leurs recettes sont très instables en raison de la nature de ce marché, caractérisé par des périodes d'envolée et de chute des prix. Si de nombreuses régions d'Afrique ont connu une croissance économique positive ces dernières années, celle-ci était en partie due à un supercycle des produits de base. La forte concentration des exportations autour d'un petit nombre de produits de base peut être source d'instabilité sur le plan macroéconomique, notamment dans des périodes marquées par une grande instabilité des prix des produits de base et par des chocs mondiaux, comme ceux qui font varier l'offre et la demande. En perturbant la balance commerciale, les recettes d'exportation et les flux financiers, ces chocs peuvent indirectement avoir des conséquences néfastes pour la productivité, la croissance économique, les recettes (recettes publiques et revenus) et les investissements. De plus, l'effondrement des cours des produits de base est plus préjudiciable lorsque le secteur financier est peu développé, comme c'est le cas dans les pays qui dépendent de ces produits.

Pour les pays africains, la diversification des exportations et de l'économie est le meilleur moyen de prospérer dans l'économie mondiale et de surmonter les vulnérabilités et les aléas de la conjoncture économique, exacerbés par l'instabilité des prix des produits de base. De nombreuses possibilités de transformation, d'approfondissement de la diversification et d'amélioration de la compétitivité s'offrent actuellement à ces pays. La mise en place réussie de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'expansion de la classe moyenne, l'émergence d'un marché de consommation, le recours accru aux services financiers et aux technologies financières, ainsi que le dynamisme des entrepreneurs privés, favoriseront la diversification des exportations et la croissance économique durable en Afrique.

Les services aux entreprises et les services de communication

sont de puissants moteurs de la diversification des exportations, de la croissance et de la transformation structurelle en Afrique



Cependant, si l'on examine les différentes stratégies que les pays africains ont adoptées pour diversifier les exportations et favoriser la compétitivité aux niveaux régional et mondial, on voit bien que le potentiel du secteur des services en tant que pierre angulaire des activités productives de l'industrie, du secteur manufacturier et de l'agriculture y est sous-estimé. En outre, de nombreux programmes de diversification des exportations ne tiennent pas compte de la contribution que le secteur privé et les services financiers peuvent apporter à la réalisation de leurs objectifs. Les acteurs du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), peuvent fournir des moyens innovants et efficaces de diversifier et de transformer l'économie dans les pays africains ; les PME peuvent tirer parti des services financiers pour mobiliser durablement des ressources et ainsi pénétrer de nouveaux marchés, diversifier leurs exportations, moderniser leurs activités productives et améliorer leur compétitivité.

Le Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises met en relief les nombreuses possibilités que les services, notamment les services aux entreprises et les services financiers, offrent aux pays de la région de se transformer et d'atteindre des niveaux plus élevés de diversification et de compétitivité. Il s'appuie sur de nouvelles solutions destinées à stimuler la croissance dans le secteur des services et susceptibles de renforcer la participation des pays africains aux chaînes de valeur mondiales haut de gamme, tant en amont qu'en aval. À cet égard, l'accent est mis sur le dynamisme du secteur privé et le rôle de catalyseur que peuvent jouer les services financiers dans la Zone de libre-échange continentale africaine, laquelle vise à libéraliser le marché pour stimuler le commerce intra-africain et le développement industriel.

Repenser les moteurs de la diversification des exportations en Afrique

Depuis des décennies, les pays africains se donnent comme priorité de diversifier leurs exportations. Toutefois, moins de la moitié d'entre eux y sont parvenus. Si certains pays ont ajouté de nouveaux produits à leur panier d'exportations, la réorientation du secteur industriel

Les exportations de services sont axées sur les services traditionnels



vers des articles manufacturés à forte valeur ajoutée, essentiels à sa croissance dynamique et à son intégration effective dans les segments à forte valeur ajoutée des chaînes de valeur régionales et mondiales, n'a pas progressé à un rythme suffisant. De nombreux auteurs s'accordent à dire que les services jouent un rôle central dans ce processus. Pourtant, selon le rapport, le volume des échanges de services en Afrique est faible. En outre, les services échangés sont essentiellement des services traditionnels, tels que les services de transport et de voyage, ce qui donne à penser que la consommation intermédiaire d'un large éventail de services compétitifs fondamentaux n'est possible que de façon limitée.

Entre 2005 et 2019, les services ont représenté 17 % des exportations totales de l'Afrique. Environ deux tiers des services exportés étaient des services de voyage ou de transport, ce qui témoigne d'une forte concentration des secteurs de services traditionnels dans le commerce total des services. Les services à forte intensité de connaissances, qui englobent huit des 12 catégories de services, pourraient conférer une plus grande valeur ajoutée aux exportations de services, favoriser l'innovation dans le cadre des activités des entreprises et des systèmes de production, et stimuler la croissance du secteur. Ils ne représentent toutefois que 20 % du total des exportations de services du continent. Même si les services traditionnels (voyages, transports, entretien et réparation) sont importants en ce qu'ils facilitent l'établissement de liens entre la production et l'approvisionnement et influent sur les coûts nets des échanges, ce qui a des incidences importantes sur la compétitivité globale des entreprises, ils n'ont pas d'effet direct sur la complexité et la diversité du panier d'exportations, que les services à forte intensité de connaissances, tels que les services liés aux technologies de l'information et de la communication, semblent faire augmenter.

Les services sont essentiels à une plus grande diversification des exportations, car les services aux entreprises, les services financiers et les services liés aux technologies de l'information et de la communication facilitent l'accès à de nouveaux marchés et la conception de nouveaux produits. Il demeure toutefois impératif de veiller à la diversité des acteurs comme des produits sur le marché intérieur, afin que les services permettant d'accroître la complexité et la diversité des articles manufacturés soient disponibles. Par exemple, la consommation intermédiaire de services aux entreprises et de services de communication est faible dans la plupart des pays africains ; elle représente en moyenne environ 10 % de la production et des exportations. Certes, les services comptent pour plus de 50 % des intrants dans la production, mais il s'agit en grande partie de services de distribution.

Le secteur des services pourrait donner un coup de fouet à la diversification économique, à la croissance et à la transformation structurelle en Afrique. Pour parvenir à un tel résultat, les pays devront toutefois aligner leurs politiques de manière à créer des

complémentarités entre ce secteur et les autres secteurs de l'économie, en particulier le secteur manufacturier. La mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine peut contribuer à accélérer l'adoption, à l'échelle nationale, de mesures destinées à créer des liens entre les services et les autres secteurs et à donner la priorité aux services présentant un intérêt pour une chaîne de valeur stratégiquement importante dans un pays donné.

Pour que l'Afrique exploite mieux son potentiel en matière de commerce des services, les politiques et la réglementation devront mieux cibler les causes des défaillances du marché : accessibilité, qualité, caractère abordable, concurrence, coûts élevés du commerce des services, politiques protectionnistes, faibles niveaux de dématérialisation et de technologie, difficultés d'accès aux services financiers et insuffisance des infrastructures. Il sera essentiel de remédier à l'insuffisance des capacités productives et de renforcer l'intégration régionale pour que les services les plus importants soient davantage internalisés.

Rôle que pourraient jouer les entreprises africaines dans la diversification des exportations

Les PME africaines ont de nombreuses occasions à saisir dans le secteur des services. Toutefois, elles doivent innover et utiliser à bon escient les réseaux du secteur pour mieux accéder aux informations pertinentes sur les marchés et ce qui s'y passe. Il sera important de surmonter les contraintes de crédit et de faciliter l'accès des PME à des

Mécanismes de financement non traditionnels destinés à combler le déficit d'investissement des start-up et des microentreprises et petites et moyennes entreprises



*Source : Société financière internationale (SFI).

solutions de financement abordables pour que ces entreprises se développent, soient compétitives et puissent contribuer à la croissance et à la diversification.

Par ailleurs, les PME constituent l'épine dorsale de l'économie dans les pays africains. Elles représentent environ 90 % des entreprises du continent et emploient environ 60 % de sa main-d'œuvre. Le commerce des services offre de nombreuses possibilités d'accroître la participation des PME à l'économie en Afrique. Toutefois, comme ces entreprises n'ont pas pleinement accès aux solutions de financement, ne sont pas bien intégrées sur les marchés régionaux et mondiaux et ont des compétences limitées, il leur est pratiquement impossible de concurrencer les grandes entreprises publiques et privées qui dominent les secteurs de l'économie. La mise en place de réseaux viables fondés sur la valeur au sein des secteurs ou entre des regroupements de secteurs et l'établissement de partenariats plus solides, propices à une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, constituent le moyen le plus efficace de tirer parti de la contribution des PME dans les différents sous-secteurs des services.

L'exploitation du potentiel des PME aux fins de la diversification des exportations africaines et de la création de liens avec le commerce des services peut poser d'importantes difficultés, notamment liées au secteur informel, aux financements insuffisants ou au fait que les compétences nécessaires à l'externalisation des services de ces entreprises font défaut. Dans de nombreux pays africains, l'économie informelle reste très répandue et compte pour beaucoup dans l'économie totale. Entre 2010 et 2018, elle représentait 36 % du produit intérieur brut en Afrique. L'accès insuffisant au financement et la lourdeur des processus réglementaires et administratifs font partie des principaux facteurs contribuant à la croissance du secteur informel dans la région.

Bien que toutes les régions en développement connaissent des problèmes de financement, la situation est particulièrement préoccupante en Afrique. Le continent compte environ 50 millions de microentreprises et de petites et moyennes entreprises formelles, dont le déficit de financement global s'élève à 416 milliards de dollars chaque année. Les entreprises exportatrices, en particulier celles qui commencent à exporter ou exportent à petite échelle, doivent trouver des sources de financement extérieures pour couvrir les coûts importants liés à leur entrée sur les marchés d'exportation. Ces coûts comprennent les coûts d'information (s'agissant de mieux comprendre la réglementation et les normes à respecter sur un marché étranger potentiel), les coûts de mise en conformité (s'agissant d'adapter la conception des produits d'exportation aux caractéristiques de la demande sur un marché précis et de mettre en place de nouveaux processus afin de se conformer à la réglementation et aux normes du marché étranger) et d'autres coûts liés aux obstacles au commerce (douanes, logistique, délai d'exécution et droits de douane).

Étant donné que les entreprises africaines ont des besoins de financement particuliers et peinent à obtenir des fonds auprès des sources traditionnelles, telles que le secteur des services bancaires aux entreprises, elles pourraient tirer parti de pratiques, technologies et instruments financiers plus innovants qui leur garantiraient l'accès au crédit et au financement extérieur.

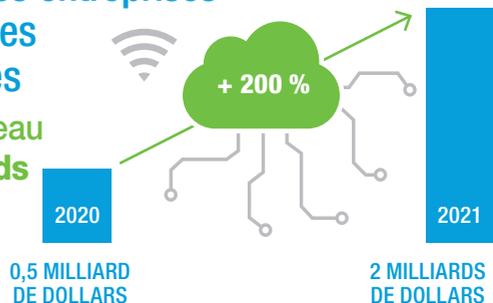
Potentiel transformateur des services financiers et des technologies financières

Les marchés de produits et services financiers ne se sont pas encore développés et approfondis au point d'atteindre un niveau de maturité qui suffirait à insuffler un changement de paradigme dans l'expansion et la diversification des exportations en Afrique. Toutefois, des mécanismes de financement non traditionnels pourraient venir élargir et moderniser la gamme de produits et services financiers proposés et offrir des produits plus innovants, centrés sur l'entreprise et susceptibles d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la compétitivité des PME, ce qui pourrait changer la donne pour la diversification des exportations. La mise en œuvre efficace des initiatives de diversification des exportations nécessitera des cadres de gouvernance fondés sur des règles ainsi que des politiques cohérentes dans le secteur financier, y compris en ce qui concerne les technologies financières.

À mesure que le secteur financier se développe, les entreprises ont un meilleur accès au crédit, ce qui renforce leur capacité à augmenter la part des produits manufacturés, par rapport à celle des produits primaires, dans leurs exportations et entraîne ainsi une plus grande diversification des exportations. Selon le rapport, les

Les investissements des entreprises africaines du secteur des technologies financières

ont été propulsés à un niveau record de plus de **2 milliards de dollars*** en 2021



*Source : FinTech Global (2022).

technologies financières, malgré leur complexité, sont susceptibles d'aider les pays africains à parvenir à l'inclusion financière et sociale car elles apportent des solutions aux problèmes liés à l'allocation des ressources dans le secteur bancaire traditionnel et offrent des possibilités économiques qui favorisent l'accès au financement et le développement social. En Afrique, les technologies financières ne sont pas encore assez développées pour donner un coup de fouet au financement d'activités productives à valeur ajoutée. Néanmoins, en l'état actuel, elles peuvent améliorer l'accès des entreprises africaines aux services financiers en mettant à la portée de ces entreprises de nouveaux services de paiement électronique et de transfert, étayés par des cadres de réglementation et de supervision appropriés et solides.

Toutefois, étant donné que les modèles commerciaux des technologies financières sont innovants et souvent perçus comme opaques et complexes, ils pourraient accroître le risque de pertes dues à des activités frauduleuses ou à des manquements de la part des opérateurs, des utilisateurs et d'autres tierces parties. La plupart des pays africains ne disposent pas de structures réglementaires solides leur permettant de s'attaquer efficacement à ces problèmes, ce qui peut créer des difficultés supplémentaires s'agissant de développer le potentiel des technologies financières comme moteur de la diversification. En outre, les faiblesses et les obstacles institutionnels peuvent se traduire par un excès de réglementation, des lourdeurs administratives et une instabilité politique, autant d'éléments susceptibles de nuire à l'investissement et aux activités d'entrepreneuriat, et donc de compromettre la réalisation des objectifs de diversification.

Puisque les mécanismes de financement non traditionnels jouent un rôle moteur dans la croissance du secteur privé, l'expansion industrielle et la diversification des exportations, il est important de comprendre que les différentes dimensions de l'approfondissement des circuits financiers peuvent avoir des conséquences différentes pour la diversification. Les technologies financières et les solutions de financement innovantes, qui ne cessent d'évoluer, pourraient être particulièrement transformatrices à condition de s'inscrire dans un cadre institutionnel adapté.

Il est temps de rechercher de nouveaux dispositifs de financement destinés à améliorer les perspectives des PME africaines qui contribuent à la diversification. Sous réserve que des cadres juridiques et institutionnels adaptés soient mis en place, les technologies financières et les mécanismes de financement non traditionnels pourraient être porteurs de transformation, non seulement car ils contribueraient au financement et à la croissance des PME, mais aussi car ils mettraient le potentiel de ces entreprises au service de la diversification des exportations. L'essor récent des technologies financières et des

innovations en matière de financement non traditionnel a commencé à faire une réelle différence pour les PME et les personnes non bancarisées (environ 42 % de la population adulte, principalement des jeunes et des habitants de zones rurales), lesquelles ont ainsi eu plus facilement et plus largement accès à des possibilités de financement mieux adaptées à leurs caractéristiques et besoins précis. Malgré le potentiel énorme des technologies financières et d'autres modèles non traditionnels de financement des PME (financement par actions, capital risque, assurance crédit et prêts entre pairs), de nombreux obstacles juridiques, réglementaires, opérationnels et liés à la transparence pourraient entraver leur utilisation par les autorités douanières et les entreprises africaines, y compris celles orientées vers l'exportation.

Même si la pandémie de maladie à coronavirus, qui a éclaté en 2020, a eu des incidences sur les marchés et les entreprises, les perspectives liées aux technologies financières et aux mécanismes de financement non traditionnels ont continué d'évoluer favorablement en Afrique. Selon le rapport, les investissements des entreprises africaines du secteur des technologies financières ont été propulsés à un niveau record de plus de 2 milliards de dollars en 2021 (soit une augmentation de 200 % par rapport à 2020), et ce secteur a concentré environ 60 % des 5,2 milliards de dollars de transactions de capital risque en 2021. En 2021, le capital risque a enregistré une croissance de 215 % en Afrique, ce qui est plus que dans toute autre région. L'Afrique compte plus de 500 entreprises actives dans le domaine des technologies financières, dont une poignée de licornes, c'est-à-dire de start-up dont la valeur marchande dépasse le milliard de dollars. Les entreprises africaines du secteur des technologies financières exploitent les technologies émergentes, telles que les applications mobiles, l'informatique en nuage et l'Internet des objets, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès des personnes non bancarisées aux mécanismes de financement.

L'adoption de technologies financières peut faire progresser l'inclusion financière en Afrique en ce qu'elle permet aux personnes non bancarisées et aux acteurs du secteur informel de bénéficier de facilités bancaires et financières. Les technologies financières peuvent également apporter des solutions innovantes aux problèmes que rencontrent les PME, par exemple s'agissant d'accéder aux services financiers, d'effectuer des paiements internationaux, de dématérialiser les relations avec la clientèle et de développer le commerce électronique. En outre, grâce à leurs effets multiplicateurs, elles stimulent l'activité économique en général et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, pour que des solutions fondées sur les technologies financières soient adoptées dans le secteur privé et qu'un

écosystème de services financiers soit mis en place, et si l'on veut que la technologie financière change la donne en matière de services financiers, le développement de ce secteur et la diversification des exportations en Afrique supposeront de modifier le paysage réglementaire. Afin que les technologies financières et le financement numérique favorisent l'inclusion financière, des mesures doivent être prises aux niveaux national et régional pour améliorer l'interopérabilité (capacité des différents services et systèmes de financement numérique à se connecter les uns aux autres) et renforcer les écosystèmes d'infrastructures numériques.

Dans la plupart des pays africains, le secteur des services financiers est réglementé par la banque centrale ou l'autorité monétaire, dont la capacité à appréhender et à encadrer un secteur émergent et en évolution rapide, tel que celui des technologies financières, est limitée. En outre, les règles et règlements nécessaires à la mise en conformité, à une meilleure gestion des risques et à la protection des entreprises et des consommateurs sont appelées à évoluer constamment au rythme des innovations dans le secteur. Pour que les technologies financières soient efficaces, le cadre réglementaire devrait avant tout viser à :

- Améliorer les infrastructures numériques ;
- Renforcer l'interaction entre les différents régimes réglementaires pour permettre la conception de nouveaux produits, tels que des produits d'assurance, d'épargne et de microfinancement, grâce à de nouvelles plateformes numériques ;
- Simplifier l'enregistrement de l'identification numérique pour les bénéficiaires des services publics (par exemple, des pensions de retraite) ;
- Mettre sur pied un organisme de réglementation chargé de faire progresser l'innovation en matière réglementaire et de stimuler la transformation numérique menée par les entrepreneurs.

Ces mesures pourraient améliorer l'élaboration des politiques et l'octroi de licences et mettre les produits de technologie financière au service des objectifs d'inclusion financière poursuivis par les gouvernements. Si elles avaient la possibilité de collaborer avec les organismes de réglementation et les décideurs à la définition des règles et à la gestion des risques, les entreprises locales pourraient contribuer au progrès technologique, à l'instauration de la confiance (tant du point de vue des clients que de la stabilité financière) et à une augmentation exponentielle des transactions commerciales et des investissements en Afrique.

Recommandations

La complexification et la diversification des exportations africaines doivent s'inscrire dans une double démarche. Il s'agit, d'une part, de réfléchir aux moyens d'inciter les acteurs du secteur manufacturier à accroître leur recours aux services et d'encourager l'évolution des activités d'entrepreneuriat vers de potentiels nouveaux produits, ce qui pourrait engendrer des changements structurels, et, d'autre part, de tirer le meilleur parti des possibilités de renforcement de l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, et de promouvoir les services aux entreprises et les services financiers porteurs. Pour ce faire, les pays africains doivent lever les obstacles à l'essor du commerce des services. Ils doivent aussi améliorer l'accès à des services compétitifs tout en réorientant les politiques commerciales et les politiques d'investissement nationales et régionales de manière à favoriser le renforcement stratégique des capacités productives dont les entreprises ont besoin pour concevoir de nouveaux produits et services susceptibles de transformer et de complexifier les structures de production et les activités marchandes sans nécessairement amoindrir le potentiel de diversification des entreprises et des produits existants. Jusqu'à présent, les discussions consacrées aux stratégies et aux vecteurs de diversification des exportations ont porté en grande partie sur le rôle du secteur public, et peu d'attention a été prêtée à des acteurs plus dynamiques et capables de changer la donne, comme le secteur privé. Les secteurs des services à forte intensité de connaissances, comme celui des technologies financières, ainsi que les systèmes fondés sur ces services, sont essentiels pour transformer les activités d'exportation et l'ensemble de l'économie des pays africains. On trouvera ci-après des recommandations axées sur des domaines précis dans lesquels les États et les entreprises d'Afrique peuvent faire des progrès et investir pour promouvoir efficacement la diversification des exportations sur le continent. L'objectif est de recenser les principaux moyens :

- De renforcer les capacités d'innovation ;
- De développer les technologies et les infrastructures nécessaires à l'industrialisation ;
- De répondre stratégiquement aux besoins financiers des entreprises nationales ;
- De promouvoir la mise en place de services financiers et de modèles commerciaux à la fois innovants et efficaces ;
- De tirer parti des avancées obtenues au niveau régional et du potentiel que recèle le continent pour favoriser la diversification des exportations et la transformation structurelle.

Renforcer la capacité des personnes et des entreprises à s'inspirer des produits existants et à innover

Il existe plusieurs moyens de renforcer la capacité des personnes et des entreprises à prendre modèle sur des produits existants et à innover pour en créer de nouveaux.

Les droits de propriété intellectuelle contribuent de manière déterminante à la création de produits inspirés d'autres, à l'invention de produits novateurs et donc à la diversification des exportations. En particulier, la consolidation des régimes nationaux de protection des droits de propriété intellectuelle peut aider les pays à diversifier leurs exportations, car ces droits comptent pour beaucoup dans la volonté d'innover. Les entreprises prennent des risques lorsqu'elles créent de nouveaux produits, mais si leurs efforts sont fructueux, d'autres suivront leurs pas et intensifieront la concurrence, faisant baisser les profits. Par conséquent, les bénéfices sociaux de l'innovation et de la diversification des produits commercialisés par les entreprises surpassent les bénéfices privés. Toutefois, si l'architecture internationale de protection des droits de propriété intellectuelle est restrictive, les stratégies nationales de diversification des exportations risquent d'être compromises, car la capacité des entreprises à analyser et à imiter des produits existants s'en trouvera limitée. En réponse aux enjeux décrits ci-dessus, la CNUCED émet les recommandations ci-après pour examen :

- Les décideurs africains devraient créer des régimes nationaux de protection des droits de propriété intellectuelle et veiller au respect de ces droits afin de préserver la créativité des entreprises de leurs pays respectifs ;
- En collaboration avec les organismes internationaux de réglementation et de normalisation et d'autres institutions compétentes, les décideurs africains devraient demander à ce que davantage de flexibilités, telles que des licences volontaires, soient offertes dans le cadre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, car ces flexibilités peuvent aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable ;
- En coopération avec des institutions régionales comme l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que d'autres organismes compétents, les décideurs africains devraient établir, en veillant à leur cohérence, des cadres régionaux de nature à élargir l'utilisation et l'application des politiques relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'autres mesures susceptibles de stimuler la croissance et la compétitivité des entreprises africaines en général et des PME en particulier.

Aider les entreprises à innover

La plupart des PME, qui n'ont généralement pas de surplus de ressources à consacrer à l'innovation, risquent d'échouer dans leurs tentatives de diversification. L'accès à des instruments de financement conçus pour promouvoir la diversification économique, notamment à des fonds mis à disposition par les banques de développement, peut faciliter l'imitation de produits existants. En outre, les mesures d'aide à la recherche-développement, comme les subventions à l'innovation, sont un important outil de promotion de la diversification. Les États devraient agir sur ces fronts pour renforcer la capacité des entreprises à imiter des produits existants et ainsi accélérer la création de produits inspirés d'autres. L'amélioration des outils d'information commerciale peut aussi réduire les incertitudes liées au marché et accroître les chances de succès. En réponse aux enjeux décrits ci-dessus, la CNUCED émet les recommandations ci-après pour examen :

- Les gouvernements africains devraient élaborer et utiliser des instruments d'action destinés à apprendre aux entreprises à innover et à imiter des produits existants. Il peut s'agir de mettre en place des partenariats de recherche-développement public-privé, des pôles d'innovation, des services de vulgarisation ou des instituts sectoriels, par exemple ;
- En collaboration avec leurs partenaires de développement et les bailleurs de fonds, les gouvernements africains devraient dégager des ressources pour créer des systèmes nationaux d'innovation et mettre à profit les compétences techniques et technologiques des universités, des instituts de recherche, des institutions financières, des instituts de certification et de métrologie, ainsi que des organismes de réglementation, afin de soutenir et de renforcer les entreprises innovantes ;
- Les gouvernements africains devraient mettre au point des programmes de formation axés sur le développement des compétences entrepreneuriales dont les personnes ont besoin pour fonder de nouvelles entreprises qui créent et fournissent des biens et services auxquels leur pays n'avait pas accès jusqu'alors. Il ne faut pas simplement apprendre aux entrepreneurs à démarrer une entreprise, mais, plus fondamentalement, les doter des compétences leur permettant de repérer les possibilités d'imitation.

Élargir la palette des technologies disponibles et améliorer les infrastructures

Les États peuvent aussi aider les entreprises à imiter des produits existants en élargissant la palette des technologies disponibles et en améliorant la qualité des infrastructures. Il s'agit de développer les compétences et les technologies dans des domaines importants pour les entreprises qui s'implantent dans de nouveaux secteurs, et de renforcer les infrastructures électriques et numériques. La facilitation du transfert de technologie est une solution couramment utilisée pour moderniser les technologies d'un pays et promouvoir la diversification de ses exportations. Dans le rapport, la CNUCED décrit plusieurs moyens de faciliter le transfert de technologie : importation et exportation de biens finals (commerce), licences, rachat d'entreprises étrangères (fusions-acquisitions), alliances stratégiques ou coentreprises, migration à des fins d'emploi ou de formation, sources de connaissances libres, contrats avec des instituts de recherche, recherche-développement collaborative, collaboration entre universités, accords technologiques bilatéraux ou multilatéraux, etc. À titre d'exemple, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a été créée pour faciliter le transfert de technologie vers ces pays. La plateforme en ligne du Mécanisme de facilitation des technologies, pour sa part, donne accès à des informations sur les technologies disponibles et susceptibles d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. La formation en cours d'emploi est essentielle au transfert de technologies non commercialisables (savoir-faire, connaissances tacites et méthodes et procédures apprises par la pratique). Il est à noter que, dans le cas où une nouvelle technologie est transférée sous licence à une entreprise d'un pays en développement, le transfert de technologie est seulement partiel. En réponse aux enjeux décrits ci-dessus, la CNUCED émet les recommandations ci-après pour examen :

- Les gouvernements africains devraient créer des bases de données centralisées en accès libre pour faciliter le partage d'informations, l'évaluation des besoins de compétences et la conception d'initiatives plus efficaces de transfert de technologie à la population et aux entreprises locales ;
- Les décideurs africains devraient mettre en place des politiques et des accords d'investissement de nature à favoriser le transfert de compétences, la diffusion du savoir-faire technologique et l'innovation, à satisfaire les besoins de compétences particuliers de la main-d'œuvre et des entreprises locales, et à stimuler ainsi la compétitivité de ces entreprises et la création d'emplois.

Les pays doivent accroître le nombre de personnes formées dans les domaines en lien avec les nouveaux secteurs qu'ils s'emploient à promouvoir. C'est pourquoi les États africains devraient investir davantage dans les personnes et les entreprises qui leur donnent un avantage comparatif dans ces nouveaux secteurs, notamment en formant des ingénieurs à l'utilisation des nouvelles machines, en formant des techniciens aux nouveaux procédés de production et en amenant la main-d'œuvre à se familiariser avec les nouvelles technologies par l'observation et par la pratique.

En partenariat avec le secteur privé, les gouvernements africains devraient mobiliser les ressources intérieures pour développer de manière ciblée les infrastructures et les technologies favorables à l'industrialisation. Ils devraient également adopter des stratégies visant à remédier selon une approche régionale et holistique à l'insuffisance et à l'inadéquation des infrastructures économiques (électricité, technologies de l'information et de la communication et transports). Une telle approche contribuerait à une intégration viable et efficace des pays africains dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Il est tout aussi important que les politiques industrielles prévoient des mesures de promotion des PME locales : clauses favorables dans les marchés publics, obligation pour les investisseurs étrangers d'établir des partenariats avec les entreprises locales, incitation à la création de coentreprises, etc.

Resserrer les liens entre secteurs et encourager les entreprises nationales à recourir à des éléments et fournisseurs locaux

Certains progrès ont été accomplis concernant les aspects sectoriels et modaux du commerce des services en Afrique, en particulier grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine, mais aussi avant l'adoption de l'Accord portant création de la Zone par les États membres. Ces progrès concernent principalement les services de transport, les services touristiques et les services modaux, qui facilitent la circulation des personnes. Des avancées considérables ont par exemple été enregistrées dans le secteur des transports avec le Programme de politiques de transport en Afrique, dont l'objectif est d'améliorer la connectivité du continent par la création d'un vaste ensemble de réseaux et de couloirs de transport, y compris routier, pour permettre d'acheminer plus efficacement les marchandises et les personnes sur le continent. Malgré tout, la prestation des services demeure sous optimale et les coûts associés restent élevés. Diverses lacunes subsistent dans la réglementation et les politiques,

empêchant l'Afrique d'exploiter pleinement le potentiel de son secteur des services. En réponse aux enjeux décrits ci-dessus, la CNUCED émet les recommandations ci-après pour examen :

- Les gouvernements africains devraient régulièrement évaluer et revoir les méthodes employées pour lever les principaux obstacles à la participation efficace des PME à la diversification du commerce des services. Ils devraient notamment encourager les PME du secteur informel à s'immatriculer pour pouvoir mener leurs activités dans le secteur formel. La création d'une procédure d'immatriculation formelle présente de nombreux avantages : programmes publics d'appui au renforcement des compétences et au développement des technologies, amélioration de l'accès aux instruments et organismes de financement novateurs, etc. ;
- Les gouvernements africains devraient adopter des politiques industrielles ciblées sur les PME, qui limitent au maximum l'incidence de leur petite taille sur leurs capacités techniques et financières. Ils pourraient encourager les entreprises dont des usines ont été construites au moyen d'investissements étrangers directs à s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux, par exemple en incluant des clauses en ce sens dans les marchés publics, en imposant aux investisseurs étrangers d'établir des partenariats avec les entreprises locales ou en incitant à la création de coentreprises.

Pour resserrer les liens entre fournisseurs locaux et grandes entreprises, les États africains et leurs partenaires pourraient élaborer des programmes d'aide aux fournisseurs, y compris dans le cadre d'organismes de promotion de l'investissement ou d'autres mécanismes institutionnels ou réglementaires analogues. Il pourrait être intéressant pour les entreprises d'un même secteur ou de secteurs proches de faire partie d'un réseau de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services et de sources de compétences bénéfiques.

En ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine, il convient de promouvoir une approche régionale, fondée sur l'intégration des entreprises du continent. À titre d'exemple, les initiatives que mènent les pays africains pour renforcer la coopération régionale et l'intégration régionale dans le cadre du Protocole sur la politique de concurrence de l'Accord portant création de la Zone devraient viser à améliorer l'efficacité de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles transfrontières, et les pays dont les capacités administratives sont limitées, comme les pays les moins avancés, devraient bénéficier de dispositions spéciales ou d'un traitement préférentiel.

Améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises aux mécanismes de financement alternatif

Il sera essentiel, pour garantir l'inclusion financière de toutes les entreprises et de tous les secteurs, que les pays adoptent des politiques de nature à favoriser la diversité des acteurs et des produits dans le secteur financier. Ainsi, s'il est crucial de promouvoir la croissance du secteur bancaire, la CNUCED souligne dans le rapport que les services d'assurance sont également importants dans la perspective d'une diversification des exportations. En Afrique, la création de nouvelles lignes de produits destinés à l'exportation est généralement considérée comme risquée, et des investisseurs ne vont vraisemblablement franchir le pas que si les risques peuvent être couverts au moyen de produits et de services d'assurance. Quant au financement des start-up et des PME, les banques préféreront le plus souvent financer la fabrication de produits existants plutôt que le lancement de nouvelles lignes de produits. Le renforcement des régimes de protection des droits de propriété et l'instauration d'une gouvernance fondée sur l'application de règles, ainsi que l'établissement de conditions de concurrence équitables pour les entreprises, en particulier pour les PME, sont des conditions préalables à la promotion de la diversification des exportations. En réponse aux enjeux décrits ci-dessus, la CNUCED émet les recommandations ci-après pour examen :

- En collaboration avec les institutions financières et les acteurs du marché, les décideurs africains devraient adopter des politiques et des programmes d'un

Pour que les technologies financières soient efficaces, le cadre réglementaire devrait avant tout viser à :



genre nouveau, qui offrent aux PME l'accès à des produits et à des services financiers et non financiers spécialisés, tels que des garanties publiques de prêts et des mécanismes de mutualisation des risques plus adaptés à leurs besoins financiers à long terme ;

- Des mécanismes de financement alternatif, fondés notamment sur des technologies financières, devraient être mis au point et accompagnés de cadres de réglementation appropriés, qui permettraient de remédier à l'asymétrie d'information entre les PME et les autres entreprises quant aux décisions de financement, de sorte que les acteurs de ce secteur traditionnellement négligé et pourtant prometteur puissent obtenir des fonds plus aisément ;
- Les organismes africains de réglementation devraient être encouragés à faciliter, en coopération avec les prestataires de services financiers, l'harmonisation des technologies, des règles et des normes relatives aux services et produits numériques entre les différentes juridictions nationales et régionales ;
- Les organismes africains de réglementation, de supervision et de normalisation, ainsi que les entreprises africaines du secteur des technologies financières, devraient être encouragés à collaborer plus étroitement, à établir des cadres cohérents pour la mise à l'essai des technologies adaptées aux services financiers, et à adopter des règles et des normes appropriées pour garantir l'accès du plus grand nombre aux technologies financières et à d'autres innovations ;
- En coopération avec les organismes de réglementation et de normalisation, les gouvernements africains devraient créer des centres de formation et d'autres mécanismes de partage d'informations pour aider les organismes de réglementation et de supervision à développer leurs connaissances et leurs compétences quant à l'utilisation de technologies adaptées aux services financiers, et à établir des mécanismes qui renforceront leur capacité à surveiller et à atténuer les risques de concentration, les risques opérationnels et les risques systémiques que soulève l'application des technologies en question ;
- Les décideurs africains devraient faire appliquer des lois ou des règles propres à réduire les risques ou les incertitudes susceptibles de dissuader les acteurs du marché d'utiliser les technologies financières (lois visant à prévenir le blanchiment d'argent, règles de protection des avoirs des clients, traitement prudentiel de l'exposition des institutions financières réglementées aux menaces numériques et autres risques systémiques, procédures et obligations de vigilance, etc.) ;

- Les gouvernements africains, les institutions financières et les organismes de réglementation nationaux et régionaux devraient promouvoir l'intégration et la convergence, au niveau régional, des systèmes, règlements et plateformes nécessaires pour exploiter les technologies financières et faciliter l'accès transfrontière aux mécanismes de financement alternatif. À cette fin, ils devraient notamment mettre en place des systèmes régionaux de compensation, de règlement et de paiement, adopter des politiques régionales et élaborer des stratégies d'harmonisation des pratiques de réglementation et de contrôle de l'utilisation des technologies financières novatrices.

Maximiser la contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à la diversification des exportations en harmonisant les objectifs et les pratiques avec les domaines de la croissance inclusive et de l'inclusion financière

L'un des moyens de surmonter certains des obstacles mis en évidence dans le rapport consiste à faciliter le commerce avec les proches partenaires en renforçant l'intégration régionale et en développant les services aux entreprises grâce à des campagnes de promotion et à des consultations sur la manière de positionner les produits sur le marché. Le constat selon lequel la demande d'un importateur mesurée en fonction du produit intérieur brut est plus déterminante que la taille du marché d'un exportateur africain montre que l'intégration régionale peut contribuer à vaincre les difficultés auxquelles se heurtent les petits pays en permettant aux entreprises d'élargir leurs débouchés et en favorisant la diversification des exportations. La lenteur des démarches de création d'entreprise, la lourdeur des réglementations commerciales et les obstacles posés par certaines exigences ou préférences dans la chaîne de valeur entravent fortement la capacité des entreprises locales et des membres de groupes marginalisés à exercer une activité commerciale et à entrer sur le marché, même en bas de la chaîne de valeur. L'élimination des obstacles réglementaires à l'entrée sur le marché et l'égalité d'accès de tous les groupes de population aux ressources productives devraient être considérées comme des conditions préalables à la diversification. En réponse aux enjeux décrits ci-dessus, la CNUCED émet les recommandations ci-après pour examen :

- La modernisation de la réglementation relative aux technologies financières et l'adoption d'une approche régionale de la politique de concurrence et des

stratégies de facilitation, de promotion et de protection des investissements sont nécessaires pour que les consommateurs et les PME soient protégés contre les pratiques anticoncurrentielles des grandes entreprises à l'échelle du continent sans que l'efficacité des opérations commerciales ou la disponibilité de produits abordables soient compromises ;

- Les pays africains et les institutions régionales devraient prêter une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables et s'employer plus activement à lever les obstacles juridiques formels qui empêchent les femmes entrepreneurs de détenir et de gérer des entreprises ou limitent leur capacité à participer effectivement et efficacement au commerce international dans le secteur formel ;
- Les gouvernements africains et les institutions régionales devraient s'engager et investir davantage en faveur d'initiatives de promotion de l'égalité d'accès au financement, aux services fournis aux entreprises, aux débouchés commerciaux, à l'éducation, aux soins de santé et aux ressources productives ;
- Les décideurs devraient tenir davantage compte des questions de genre dans l'élaboration des politiques nationales et régionales de la concurrence axées sur la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles des entreprises dominantes, de manière à promouvoir l'émancipation économique et financière des femmes. Ces politiques et les initiatives connexes ne seront efficaces que si les entrepreneuses et les associations qui les représentent sont étroitement associées à leur conception et à leur application, et y participent plus activement.

Redoubler d'efforts pour améliorer la collecte de données commerciales et financières

Il est souligné dans le rapport que la disponibilité de données de qualité demeure essentielle pour évaluer les politiques commerciales et financières, et déterminer celles qui favorisent le développement du continent. Il est crucial de doter les organismes nationaux de statistique de ressources humaines et financières, et de leur apporter un appui technique, afin de promouvoir la collecte de données et de garantir, par exemple, la disponibilité de données ventilées sur le commerce des services et sur divers indicateurs clefs (chaînes de valeur mondiales, indices de restriction du commerce des services, utilisation novatrice de technologies aux fins de la prestation de services financiers, etc.). En réponse aux enjeux décrits ci-dessus, la CNUCED émet les recommandations ci-après pour examen :

- Les gouvernements africains et leurs partenaires devraient élaborer et exécuter des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique spécialement axés sur le développement de compétences particulières dans les secteurs des services à forte intensité de connaissances. Ils pourraient par exemple mettre en place des partenariats de recherche développement public-privé, des pôles d'innovation, des services de vulgarisation ou des instituts sectoriels ;
- Les gouvernements africains, les organisations régionales et les institutions compétentes devraient adopter des dispositions régissant le traitement et le partage des données financières et des données sur les services financiers au niveau des particuliers et des entreprises. Ils pourraient créer un mécanisme de contrôle dans le cadre duquel l'Union africaine ou le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine jouerait un rôle de supervision et veillerait à l'harmonisation des dispositions et des procédures relatives aux données commerciales et aux données sur les services financiers entre toutes les juridictions.

Donner suite aux recommandations

Les gouvernements africains, les institutions régionales, les institutions financières et les organismes de réglementation, les entreprises privées, les partenaires de développement et les autres acteurs du marché peuvent adopter une multitude de mesures et d'approches pour donner concrètement suite aux recommandations formulées par la CNUCED et ainsi promouvoir efficacement la diversification des exportations sur le continent. Ils pourraient notamment :

- Intégrer les services (services à forte intensité de connaissances) dans les objectifs, stratégies et programmes de diversification des exportations aux niveaux national et régional en tirant parti des connaissances et compétences internes et externes, et en exploitant le savoir-faire et le potentiel du secteur privé. Pour ce faire, il faut mener des travaux de recherche et d'analyse en amont (par exemple pour recenser les principaux secteurs de croissance et les secteurs des services potentiellement porteurs de transformation), créer des plateformes d'information et de partage de connaissances, et renforcer la collaboration et la coordination entre les décideurs, les entreprises et les acteurs du secteur financier qui faciliteront la conception, le financement et la prestation des services dans le cadre de programmes d'intégration et de développement ;
- Affecter des ressources techniques et financières supplémentaires à la création de cadres, de mécanismes et d'autres dispositifs propres à promouvoir le

développement et la modernisation des systèmes de production, à faciliter l'accès aux technologies financières et aux services financiers, et à favoriser la complexification et l'expansion des marchés et des secteurs. Il sera primordial que les organismes de réglementation, les entreprises et les investisseurs se coordonnent étroitement et partagent leurs connaissances et leurs informations ;

- Former les acteurs concernés et renforcer et adapter leurs capacités et leurs compétences pour leur permettre de cerner les enjeux nouveaux et les potentiels vecteurs de transformation dans les secteurs de croissance et de niche au moyen d'activités d'analyse, d'innovation, de conceptualisation, d'exécution, de réglementation, de supervision et d'atténuation des risques. Cet objectif suppose de mettre une panoplie d'outils à la disposition des acteurs en question, de leur offrir des possibilités de formation et d'établir des partenariats multisectoriels et internationaux ;
- Élaborer de nouveaux programmes d'éducation et de formation, ou restructurer les programmes existants, en vue de constituer des viviers ou de nouvelles générations de professionnels hautement qualifiés dans des domaines plus axés sur les technologies. Il est fondamental, pour que les activités d'innovation et de production soient en adéquation avec les besoins et la demande des consommateurs dans les secteurs et les pays cibles, de créer des pôles ou des programmes de promotion de la croissance et de l'innovation qui réunissent fondateurs de start-up, innovateurs, investisseurs, organismes de réglementation, consommateurs et autres acteurs concernés ;
- Établir des centres de données et de connaissances numériques qui permettent de répertorier, de stocker, de numériser, d'analyser et de traiter rapidement et en toute sécurité une multitude d'informations et de transactions complexes en lien avec le commerce, le financement et les entreprises. Les gouvernements et les organismes de réglementation joueront un rôle vital à cet égard, qu'il s'agisse de dégager des ressources pour mettre en place ou rendre accessibles les infrastructures requises, d'investir dans la recherche-développement ou de réglementer l'utilisation des divers systèmes. Les entrepreneurs, les chercheurs, les innovateurs et les investisseurs, quant à eux, donneront l'impulsion nécessaire pour conceptualiser, traduire sur le plan opérationnel et gérer ces actifs numériques et les risques associés. De tels centres ou espaces numériques contribueront à renforcer la résilience, l'efficacité et la fiabilité des écosystèmes commerciaux et financiers ;

- Améliorer, selon qu'il conviendra, la formation de consensus sur les approches régionales, les grandes politiques et les décisions susceptibles d'accroître la contribution potentielle des services aux entreprises et des services financiers à la diversification des exportations et à la transformation structurelle en Afrique. Pour ce faire, il faut mobiliser les secteurs et les acteurs capables de promouvoir efficacement la diversification des exportations sur le continent, et mener avec eux des activités de concertation sur les politiques, de négociation et de coordination aux niveaux national, régional et mondial ;
- Susciter la confiance des décideurs, des bailleurs de fonds, des organismes de réglementation, du secteur privé et des consommateurs dans ces systèmes de production et systèmes financiers avancés, novateurs et en constante mutation, par exemple en prenant des mesures pour :
 - Favoriser la transparence, notamment dans la réglementation financière ;
 - Améliorer le partage d'informations et de données ;
 - Garantir le respect de la réglementation, assurer la protection des entreprises et des particuliers ou consommateurs et préserver la stabilité des marchés, des systèmes financiers et de l'économie des pays ;
 - Lancer des programmes de sensibilisation ou organiser des activités d'information (séminaires, ateliers et autres manifestations) sur les promesses et les avantages des différents écosystèmes (financier, technologique, industriel, etc.).

La CNUCED est disposée à faire bénéficier les pays africains de ses travaux de recherche économique et d'analyse des politiques de pointe pour les épauler dans la diversification de leurs exportations et la réalisation de leurs objectifs de développement durable. En partenariat avec les institutions régionales et nationales, elle peut mettre en place des programmes de renforcement des capacités institutionnelles et productives, et aider les pays à parvenir à un consensus sur les grandes questions de politique générale et de réglementation en vue de susciter de véritables changements structurels sur le continent.

